



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### REFORME DES CARRIERES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX :

Le groupe de travail sur la réforme de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale, mis en place par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et composé des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FA FPT, UNSA, CFTC, ainsi que des représentants des élus était convoqué le 15 avril 2010.

En avril, après avoir quitté la réunion, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, FA-FPT, UNSA, CFTC) avait sollicité une audience auprès du Ministre de la Fonction Publique de l'époque, messieurs WOERTH et TRON, pour réaffirmer sa volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations sur le niveau de reconnaissance des qualifications des agents relevant des cadres d'emplois des assistants sociaux éducatifs (ASE) et des éducateurs de jeunes enfants (EJE) avec leur passage en catégorie A.

Nous avons reçu une fin de non-recevoir de la part du Ministre, le 15 mai dernier qui nous informait du maintien des cadres d'emplois des ASE et des EJE en catégorie B, dans le Nouvel Espace Statutaire (NES).

L'ensemble des organisations syndicales revendique depuis plusieurs années la légitime reconnaissance des niveaux d'études à Bac +3 pour les Assistants Sociaux Educatifs et les Educateurs de Jeunes Enfants, tout comme les infirmières et leur reclassement en catégorie A. Elles revendiquent pour les moniteurs éducateurs un déroulement de carrière sur l'ensemble du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B.

Ces revendications portent aussi par extension sur la catégorie A afin de permettre la reconnaissance des qualifications des Conseillers Socio-éducatifs avec un déroulement de carrière sur du A type.

L'ensemble de ces revendications n'a rien de maximaliste puisqu'elles correspondent par ailleurs au rapport adopté à une très large majorité (y compris des élus) par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 19 octobre 2005.

L'intersyndicale en ce début janvier, a décidé de poursuivre l'action pour l'aboutissement des revendications légitimes des personnels de cette filière.

A Paris, le jeudi 6 janvier 2011